

Réf: Dossier N° 145774

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GRÂCE TOURISM AGENCY » en abrégé « GTA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY - RIVIERA
M'POUTO - NON LOIN DE LA STATION PETRO IVOIRE , Lot 170,
Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/07/2022 , et enregistrés au CEPICI le 29/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GRÂCE TOURISM AGENCY » en abrégé
« GTA »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et particulièrement en république de Côte d'ivoire et à l'étranger :

AGENCE DE VOYAGE - RESERVATION DE BILLET -
RESERVATION D'HÔTEL - ASSURANCE VOYAGE - TOURISME
NATIONAL ET INTERNATIONAL - FORMATION EN ANGLAIS -
INTERPRETARIAT ET TRADUCTION DE DOCUMENTS - ETUDE A
L'ETRANGER è DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY - RIVIERA
M'POUTO - NON LOIN DE LA STATION PETRO IVOIRE , Lot 170,
Ilot 17

Dirigeant(s) : M HOSSON ASSOHOUN JEAN-JACQUES KEVIN
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05482 du 29/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44705/GTCA/RC/2022 du 29/09/2022

